

BUREAU SYNDICAL
2 novembre 2023
Salle multifonctions – siège de Calitom
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BONNET, M. CRINE, M. DELAGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE (à partir du point n°4), M. GATELLIER, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PERONNET (à partir du point n°3), M. PUYDOYEUX et M. VIGNAUD.

Etaient excusés : M. BASTIER, Mme BELLE, M. BOISSON et M. BORIE.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, M. CHAMOULEAU, M. GAUTRAUD, Mme RENARD et M. ROBUCHON pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **M. Christian VIGNAUD**, secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2023
2. Demande de co-financement dans le cadre des fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Le Fonds Vert » - Obligation légale de débroussaillage
3. Lancement d'une consultation relative aux travaux d'extension du bâtiment administratif d'ATRION
4. Acquisition de terrain pour l'aménagement du pôle de valorisation de Montbron
5. Contrat d'engagement TITRAL de collecte et de valorisation des radiographies médicales et des films négatifs
6. Contrat de valorisation des CD/DVD collectés sur les pôles de valorisation
7. Contrat d'engagement de mise à disposition de contenants, de collecte et de traitement des textiles linges et chaussures
8. Lancement de la consultation pour la fourniture de sacs pour la collecte sélective des emballages recyclables, journaux, magazines, des déchets de foire, des biodéchets et des ordures ménagères
9. Avenant William Sabatier Recyclage pour la reprise des films plastiques des pôles de valorisation*
10. Campagne de promotion des subventions de prévention
11. Fusion SERGIES/SOREGIES
12. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2023

M. le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (10 voix)

2. Demande de co-financement dans le cadre des fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « le Fonds Vert » - obligation légale de débroussaillage

M. le Président rappelle que l'année 2022 a été marquée par de nombreux incendies de forêts sur le territoire charentais. L'arrêté préfectoral modifié en 2023 relance l'obligation légale de débroussaillage aux abords des installations dans l'emprise des massifs forestiers désignée à risques incendies.

Ces opérations de débroussaillage font l'objet de travaux détaillés afin de limiter l'impact d'incendie sur les massifs forestiers, tout en respectant le système forestier.

Six sites d'exploitation sont concernés par cette obligation. L'évaluation des travaux s'élève à un montant minimum de 55 000 €HT sur l'ensemble des parcelles.

Il est donc proposé de faire une demande de co-financement du Fonds Vert Axe 2 « prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation ».

M. BONNET s'inquiète sur la destruction potentielle de la biodiversité et demande si l'Etat procède à un contrôle.

M. ROBUCHON répond que les services de Calitom travaillent avec ceux de l'ONF et que les travaux de débroussaillage consistent à :

- La destruction de la végétation herbacée et ligneuse basse au ras du sol ;
- L'enlèvement des arbres morts dépérissants ou dominés sans avenir ;
- La suppression des arbustes en sous étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier ;
- L'élagage des arbres conservés sur un tiers de leur hauteur, ou sur 2 mètres si leur hauteur totale est supérieure à 6 mètres ;
- L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (10 voix) autorisent le dépôt de dossiers de co-financements sur les opérations de débroussaillage obligatoire.

3. Lancement d'une consultation relative aux travaux d'extension du bâtiment administratif d'Atrion

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle qu'afin d'optimiser le fonctionnement du bâtiment administratif et social d'Atrion, Calitom a programmé l'extension de celui-ci en créant un étage dans la partie qui est aujourd'hui en rez-de-chaussée.

Les travaux sont développés par le cabinet d'architecture Nicolas GENAUD et son équipe spécialisée (A Ingénierie en charge des études thermiques et dimensionnement électriques de l'extension, et API en charge des études de pré-dimensionnement structure de la construction).

Le montant des travaux en avant-projet définitif s'élève à 503 200 €HT justifié par la complexité du projet sur le bâtiment existant et les différents travaux de modification de vestiaires et d'aménagement intérieur sur le site occupé.

La durée prévisionnelle du chantier est de 7 mois.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (11 voix) autorisent le lancement des consultations de travaux de l'extension du bâtiment administratif d'Atrion selon une procédure adaptée.

4. Acquisition de terrain pour l'aménagement du pôle de valorisation de Montbron

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui explique que dans le cadre du déploiement du schéma directeur d'évolution du réseau des pôles de valorisation, il est envisagé de déplacer celui de Montbron sur les parcelles de la section BN - parcelles n° 140, 141, 142, 146, 149, 156 et 159 situées sur la commune de Montbron appartenant à la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Le montant proposé pour acquérir cette parcelle est de 5 € HT/m².

Cette parcelle de 6 292 m² est déjà aménagée de voiries, de la protection incendie et de la gestion des eaux pluviales.

Les travaux sont envisagés après ceux du pôle de valorisation de Puyréaux, à savoir en 2025.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) :

- autorisent le déplacement du pôle de valorisation de Montbron sur les parcelles de la section BN - Parcelles N° 140, 141, 142, 146, 149, 156 et 159 situées sur la commune de Montbron et appartenant à la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord ;
- approuvent l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement du nouveau pôle de valorisation de Montbron au prix de 5 €/m² sur les parcelles désignées ci-dessus ;
- mandatent la SELARL Ph. CASSEREAU - J.FOUREIX - AS. PLUWAK Notaires.

5. Contrat d'engagement TITRAL de collecte et de valorisation des radiographies médicales et des films négatifs

M. le Président rappelle que le contrat d'engagement de reprise et valorisation des radiographies et films négatifs avec TITRAL arrive à son terme le 31 décembre 2023. En vue de pérenniser cette filière de valorisation, il propose de poursuivre la collaboration avec TITRAL sur une durée de 1 an renouvelable 5 fois 1 an.

Dans le cadre de ce nouveau contrat le prix de reprise proposé est de 380 € TTC/tonne.

M. BONNET demande pour quelles raisons la collecte de ces radios incombe à Calitom.

M. CHAMOULEAU répond que ce sont les radios des usagers.

Au vu de l'évolution technique, cette filière à vocation à disparaître.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent le contrat avec TITRAL OUEST pour la collecte et la valorisation des radiographies médicales et des films négatifs

6. Contrat de valorisation des CD/DVD collectés sur les pôles de valorisation

M. le Président rappelle que le contrat de valorisation des CD et DVD avec ESOPE est arrivé à son terme le 17 octobre dernier. En vue de pérenniser cette filière de valorisation, il propose de poursuivre la collaboration avec ESOPE sur une durée de 3 ans, renouvelable sans que sa durée ne puisse excéder 6 ans.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, le prix de traitement proposé est de 125 € HT/tonne soit 131,87 € TTC. Pour un coût annuel total de 1 978 € TTC.

Au vu de l'évolution du numérique, cette filière à vocation à s'arrêter.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent la proposition de contrat avec ESOPE pour la valorisation des CD et DVD.

7. Contrat d'engagement de mise à disposition de contenants, de collecte et de traitement des textiles, linges et chaussures

M. le Président rappelle que le contrat d'engagement avec la société TIO-CREATEX pour la fourniture de contenants, la collecte et le traitement des textiles, linges et chaussures collectés sur les pôles de valorisation arrive à échéance le 23 novembre 2023. En vue de pérenniser cette filière de valorisation, il propose de poursuivre la collaboration avec TIO-CREATEX sur une durée de 5 ans, renouvelable sans que sa durée ne puisse excéder 7 ans.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent la proposition de contrat avec TIO-CREATEX pour la fourniture de contenants, la collecte et le traitement des déchets de textiles, linges et chaussures.

8. Lancement de la consultation pour la fourniture de sacs pour la collecte sélective des emballages recyclables, journaux, magazines, des déchets de foire, des biodéchets et des ordures ménagères

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que le marché actuel de fourniture de sacs arrive à échéance en mars prochain. En vue d'assurer la continuité du service public, il propose de lancer une consultation pour la fourniture des sacs sur les 4 prochaines années (2 ans fermes et reconduction possible 2 fois 1 an) pour une estimation totale sur l'ensemble de la durée de 3 M€ HT. Cette estimation prend en compte toutes les évolutions, à savoir :

- Collecte sélective : remplacement progressif sur le territoire de compétence « collecte » des sacs translucides jaunes par des bacs individuels ;
- Collecte des ordures : dotation progressive sur le territoire de compétence « collecte » de sacs translucides gris ;
- La sortie de Grand Cognac de la compétence collecte de Calitom.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation de l'accord cadre pour la fourniture de sacs pour la collecte sélective des emballages recyclables, journaux, magazines, déchets de foire, biodéchets et ordures ménagères.

9. Avenant William Sabatier Recyclage pour la reprise des films plastiques des pôles de valorisation

M. le Président rappelle que William Sabatier Recyclage est titulaire du marché de reprise des films plastiques des pôles de valorisation depuis janvier 2022. Une négociation a été ouverte avec William Sabatier Recyclage pour améliorer les conditions de rachats des films plastiques.

Les actualisations successives ont amené le prix de reprise à 9 €/tonne en juin 2023.

Sur ce constat une négociation a été initiée auprès de William Sabatier Recyclage pour revaloriser le prix de reprise des films plastiques des pôles de valorisation à 30 €/tonne à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent l'avenant avec William Sabatier Recyclage pour la reprise des films plastiques des pôles de valorisation.

10. Campagne de promotion des subventions de prévention

M. le Président donne la parole à Mme BADIN qui explique que pour promouvoir les soutiens financiers mis en œuvre par le comité -20% à l'intention des particuliers, il est proposé de mener une communication départementale généraliste de lancement de l'ensemble des subventions qui pourra être complétée par des actions de communication ciblées par thème de subvention en 2024.

L'idée est de renforcer l'image du programme de « J'agis pour réduire » et de mettre en avant l'ensemble des soutiens financiers destinés aux usagers pour les accompagner à changer leur comportement en matière de prévention et de réduction des déchets.

Les principaux supports de communication sont :

- un guide de l'ensemble des subventions ;
- un dépliant des soutiens liés aux textiles sanitaires (changes lavables, protections hygiéniques réutilisables, lingettes réutilisables) ;
- un dépliant des soutiens liés au jardinage réalisés en interne (poules et poulaillers, essences à croissance lente, arrachage de haies de thuyas, lauriers ou cyprès, prestation de broyage, achat de broyeur de branches).

Communication globale 2023

- Mise à jour des modalités en juillet 2023 sur le site jagispourreduire.com, calitom.com, Facebook et les sites de GrandAngoulême et de Grand Cognac ;
- En juin, transmission d'un article à toutes les communes pour les bulletins municipaux ;
- Création d'un guide complet et de deux plaquettes « subventions textiles » et « subventions jardin » ;
- Conférence de presse de présentation des subventions et de l'enveloppe de soutien (date à définir) ;
- Achat de 3 demi-pages et d'une semaine de publication web dans la Charente Libre ;
- Information des personnes relais : accueils et agents de terrain (agents de proximité, agents valoristes...), partenaires (Charente Nature...), Conseil Départemental (Charente mag) ...
- Envoi de flyers et chevalets de comptoir avec QRcode aux mairies et EPCI ;
- Kakémonos pour les salons et les manifestations.

Le budget pour la première phase de communication est estimé à 6 500 € TTC.

M. le Président rappelle que cette proposition répond à une demande des élus du Bureau Syndical.

M. BONNET indique que cette action entre dans le budget du Comité -20% qui a vocation à intervenir sur l'ensemble de la Charente. Cette campagne de communication est départementale.

M. le Président confirme que l'approche de cette communication a une dimension départementale sous l'effigie de « J'agis pour réduire ».

Mme BADIN précise que cette communication portée par Calitom, a été construite en collaboration avec les services prévention de GrandAngoulême et Grand Cognac et présentée au Comité -20%.

M. le Président demande s'il est prévu d'afficher cette communication dans les pôles de valorisation.

Mme BADIN répond que les pôles de valorisation manquent d'espace de communication bien identifié. De

nouveaux panneaux ou bâches risquent de charger la signalétique déjà en place.

M. CHAMOULEAU explique que beaucoup d'usagers passent sur les pôles de valorisation mais jamais à un endroit précis pour visualiser la communication.

Concernant les subventions liées au jardinage, Mme BADIN recommande que les agents valoristes en fassent la promotion auprès des usagers lorsque ces derniers apportent des végétaux.

M. le Président attire l'attention sur le budget alloué à la communication qui accompagne les soutiens (il ne faut pas qu'il dépasse le montant des subventions attribuées).

M. PERONNET constate les efforts faits en matière de communication. Avant 2023, il estime qu'il y avait un déficit, notamment pour les habitants de GrandAngoulême, qui depuis a largement été comblé. La qualité du travail fourni est assez remarquable.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent le lancement sur la fin de l'année 2023 de la première phase de communication sur les subventions « J'agis pour réduire ».

11. Fusion SERGIES/SOREGIES

M. le Président explique que dans le cadre de la réorganisation du groupe SOREGIES consistant pour cette société à absorber la société SERGIES et huit de ses filiales avec effet au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire que Calitom autorise le transfert d'un bail emphytéotique conclu intuitu personae avec SERGIES pour l'installation d'un parc photovoltaïque en toiture de Sainte-Sévère au bénéfice de SOREGIES avant le 21 décembre 2023.

Il souligne que Sol4'R Parc est le 1^{er} opérateur Charentais en termes de production d'énergie photovoltaïque.

Les parcs photovoltaïques construits depuis 2016 avec Sergies et le SDEG, représentent environ 18 000 habitants Charentais (aux alentours de 21 000 habitants avec les parcs photovoltaïques des communes de Genté et Châteauneuf sur Charente).

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) autorisent le transfert de la convention de bail emphytéotique administratif relatif à la parcelle cadastrée AK numéro 99 volumes 2, 3 et 4 sur la commune de Sainte-Sévère pour la durée restant à courir, au bénéfice de SOREGIES.

12. Questions diverses

M. BONNET s'interroge sur l'engagement de Calitom à « Terre de jeux 2024 ».

M. le Président répond que la convention sera signée au nom de J'agis pour réduire. En revanche, l'action en elle-même se déclinera sur chaque territoire.

Après débat sur cette question, il propose de désigner M. BONNET élu référent de Calitom sur ce dossier.

Par ailleurs, M. le Président souhaite redéfinir le niveau des actions départementales afin que chaque territoire puisse les déployer (à charge à Calitom d'intervenir pour les EPCI qui n'ont pas les ressources nécessaires).

Concernant les programmes pédagogiques, M. BONNET estime que la collectivité doit être partie prenante et, s'engager dans un programme réel. En outre, ce n'est pas le rôle de l'association partenaire de lui demander.

M. PUYDOYEUX répond que l'association partenaire est un relais. L'évaluation des actions doit être faite par Calitom. Les collectivités doivent être au courant des actions menées sur leur territoire afin d'être également partie prenante.

M. BONNET propose de mettre en place un programme dit exemplaire avec un partenariat collectivité/Calitom/Charente Nature avec une ou plusieurs communes volontaires.

M. PUYDOYEUX répond que c'est un de leurs objectifs.

M. le Président est en attente de l'évaluation des actions du Comité -20%, ce qui permettrait de mettre en avant les dysfonctionnements, même mineurs, et de les rectifier.

M. BONNET a été interpellé par des propos du Libournais et s'interroge sur la viabilité du partenariat avec le SMICVAL concernant la création d'une UVE.

M. le Président répond que le travail que le SMICVAL mène concernant les volumes de déchets girondins ne remet en aucun cas en cause leur partenariat.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h37.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



Le Secrétaire de séance,
Christian VIGNAUD,

